



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN

ABA
AMERICAN BAR ASSOCIATION
Rule of Law Initiative

 **Search for
Common Ground**
Trust, Collaboration, Breakthroughs



BURKINA FASO : SCAN DE CONFLIT

DROITS HUMAINS ET ACCÈS À LA JUSTICE AU BURKINA FASO

Région du Sahel – Communes de Gorom Gorom, de Dori et de Bani

FÉVRIER, 2023

CONTACTS:

Lawali GARBA
Country Director
Search for Common Ground
Ouagadougou
Tél. +226 07773630
Email : lsahirou@sfcg.org

Aboubakar SOURABIE
DME Manager- Search for Common Ground
Tél : +226 77705989 Email : asourabie@sfcg.org

Eric Bertrand P. BANGRE
Conflict analyst- Search for Common Ground
Tél : +226 07773632 Email : ebangre@sfcg.org

Table des matières

Acronymes	2
Résumé exécutif	3
Contexte	4
Introduction	4
2.2. Objectif du conflit scan	4
2.3 Méthodologie	5
Résultats	5
3.1. Évolutions du contexte	5
3.1.1. Impact sur la situation sécuritaire	5
3.1.2. Évolution récentes des conflits	6
3.1.3. Influence des dynamiques conflictuelles sur l'insécurité	10
3.2. La situation des droits de l'homme et l'accès à la justice	10
3.2.1. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur la situation des droits de l'homme	10
3.2.2. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur l'accès à la justice	10
3.3. Analyse "ne pas nuire"	11
3.3.1. Perception de la communauté vis-à-vis du programme	11
3.3.2. Influence du programme sur le contexte	11
3.3.3. Analyse des risques (Analyse des risques)	11
3.3.4. Opportunité	12
3.3.3.2.1. Initiative existantes en matière d'accès à la justice :	12
3.3.3.2.2. Initiative existantes en transformation des conflits	12
3.3.3. Recommandations	12
4. Conclusion	12
5. Annexes	13

Acronymes

ABA ROLI	Association du Barreau Américain
ALT	Assemblée Législative de Transition
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CEDEAO	Communauté Économique des États de L’Afrique de L’Ouest
DHAJ	Droits Humains et Accès à la Justice
FDS	Force de Défense et de Sécurité
FGD	Focus Group Discussion
GEV	Groupes Extrémistes Violents
KII	Keys Informant Interview
MPSR II	Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration
PDI	Personnes Déplacées Internes
OCS	Organisation de la société Civiles
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
TGI	Tribunal de Grande Instance
VDP	Volontaires pour la Défense de la Patrie

Mention de décharge de responsabilité :

Ce rapport est rendu possible grâce au généreux soutien du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), aux termes de Prix n° AID-720-685-19- 00009, et dans le cadre du mécanisme de soutien aux droits humains (HRSM) Leader et associés. Le contenu est sous la responsabilité de Search For Common Ground (Search), et ne reflète pas nécessairement les vues de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

1. Résumé exécutif

Le programme « Droits humains et accès à la justice au Burkina Faso » mis en œuvre par l'Initiative pour l'Etat de Droit de l'Association du Barreau Américain (ABA ROLI), Freedom House, Search for Common Ground et Pact, est financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) pour une durée de trois ans. Il vise à « renforcer la capacité de l'État à prévenir et à punir les violations des droits humains, ainsi qu'à accroître la sensibilisation et l'accès de la population aux voies de recours conduisant aux réparations ». Au cours de l'exécution de ce programme, Search a conduit à une série de scan de conflit dans les 4 régions d'intervention du programme. Ce scan réalisé dans la région du Sahel, précisément dans les communes de Baní, Dori et Gorom Gorom a touché soixante-dix-huit (78) personnes (28 hommes, 29 femmes et 21 jeunes) à travers une approche qualitative (8 focus group de discussion et 12 entretiens individuels).

La situation sécuritaire n'a pas connu d'amélioration depuis Mai 2022¹, et s'est davantage détériorée car les populations subissent des attaques ciblées des GEV. L'arrivée massive des PDI dans certaines zones de la région est perçue comme étant le facteur amplifiant la situation sécuritaire car certains PDI sont accusés d'être membres des GEV, ce qui amplifie la méfiance des communautés hôtes vis-à-vis des communautés PDI.

Cette dégradation du contexte sécuritaire semble être due à une réponse des GEV à l'encontre des actions offensives des forces militaires contre les GEV.

La dynamique de conflits de la région est marquée par (1) une polarisation persistante autour de la communauté peule (forte accusation de la communauté envers les peulhs sur leur rôle dans la situation sécuritaire actuelle) avec comme corollaire d'un cycle de violence, de vengeance et de représailles ; (2) des difficultés de cohabitation et d'intégration avec les PDI due à la compétition autour de la terre et aux ressources naturelles et (3) la fragmentation sociale occasionnée par les divergences religieuses.

Les conflits communautaires et les actions des GEV détériorent davantage le climat de confiance déjà fragile entre les communautés. Cette détérioration du contexte sécuritaire affecte évidemment le respect des droits de l'homme dans la mesure où la fermeture du TGI plonge les populations dans une situation de désespoir, ne sachant où se plaindre, car elles subissent les exécutions sommaires aussi bien des GEV que de FDS/VDP. En réponse aux attaques des GEV, les Forces de défenses et de sécurités (FDS), appuyés par les Volontaires de la défense pour la patrie (VDP), travaillent à restaurer la paix et la sécurité, mais ils sont accusés de violations de droits humains, d'exactions et d'actes de tortures sur les populations vivant dans certaines zones. Devant les faits de violence et de violations des droits, les populations se sentent démunies par peur de représailles et de vengeance, mais aussi à cause de leur faible confiance aux instances judiciaires. La fermeture et la délocalisation des tribunaux ne font que davantage accentuer les violations des droits et renforcent la retenue des populations envers les services judiciaires.

L'analyse du contexte révèle un certain nombre de risques à considérer par les acteurs du programme lors de la mise en œuvre des activités telles que les menaces et les intimidations des FDS, la difficulté d'accès aux prisons, les difficultés d'accès de certains villages car les voies d'accès de certaines localités sont minées d'IED, le risque d'exposition des victimes, l'infiltration de personnes de moralité douteuse. Des recommandations ont été émises dans le sens de réduire les risques qui sont entre autres: Informer préalablement les autorités sur la conduite de la mission ; Renforcer les capacités des acteurs de l'Etat sur les droits humains et la communication sensible aux conflits ; Renforcer les capacités des agents enquêteurs en "protection" afin de les initier aux mécanismes de protection et éthique à conduire; Former les points focaux sur la sécurité et la communication sensible aux conflits ; Mener la sensibilisation

¹ Comparé au dernier scan de conflit de Mai 2022

auprès de leurs communautés pour que les points focaux soient acceptés et reconnus ; Créer un cadre de collaboration entre points focaux et acteurs locaux (représentants de l'Etat, leaders communautaires, etc.)

2. Contexte

Introduction

Le programme « **Droits Humains et Accès à la Justice (DHAJ)** » financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) pour une durée de trois (03) ans, ambitionne de « *Renforcer la capacité de l'Etat à prévenir et à punir les violations des droits humains, ainsi qu'à accroître la sensibilisation et l'accès de la population aux voies et moyens de recours conduisant aux réparations* ».

Depuis 2015, le pays vit une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent causée par des violences armées répétées notamment à l'encontre de civils qui a eu pour corollaire un déplacement massif des populations, des pertes en vie humaine, des dégâts matériels, des fermetures de services sociaux de base et un impact négatif sur le développement socioéconomique. La crise multidimensionnelle touche l'ensemble des secteurs de la gouvernance étatique. Le secteur des droits humains et de l'accès à la justice sont ainsi affectés par la situation de fragilité. Le dysfonctionnement de l'appareil d'Etat du fait de la délocalisation de la quasi-totalité des services étatiques et privés sur toute l'étendue du territoire de la province, particulièrement la fermeture et la délocalisation du TGI de Diapaga, l'absence d'établissements financiers et bancaires depuis plus de deux années, la réduction de la couverture téléphonique à un seul réseau depuis janvier 2022, la réduction de la mobilité des populations, la perte ou l'abandon des moyens de production et subséquemment la baisse continue du pouvoir d'achat des populations, les tensions entre communautés hôtes et PDI autour du foncier et des ressources partagées, jalonnent le quotidien des populations. Toute chose qui constitue une violation et une atteinte aux droits humains.

Le dernier scan² de conflit effectué dans le Sahel a relevé que la région connaît une recrudescence des exactions des GEV, qui s'est intensifiée même depuis le changement politique intervenu le 24 janvier 2022 pour diverses raisons, notamment la faible présence de l'autorité de l'Etat dans les zones. Cette recrudescence a induit à un fort déplacement de la population vers des zones perçues plus sûres comme Dori au Sahel. Ces déplacements amplifient les tensions communautaires déjà récurrentes entre les communautés hôtes et les PDI ou entre les différents groupes ethniques sur les questions d'accès aux ressources économiques. L'exacerbation du conflit dans la région a amplifié le déficit de confiance des populations en l'Etat, dénonçant l'absence de l'autorité de l'Etat, à travers la fermeture de services publics, dont l'administration judiciaire, laissant la population en proie à des formes de justice privée, souvent caractérisée par la violence et les violations et atteintes aux droits humains. Dans les zones où il y a encore la présence des instances judiciaires ou des mécanismes de gestion de conflits, certains membres des communautés enquêtées n'ont plus confiance aux acteurs impliqués dans la gestion des conflits, lesquels sont perçus comme partisans. Ils leur reprochent leur faible niveau d'intégrité et l'absence d'une juridiction impartiale et indépendante.

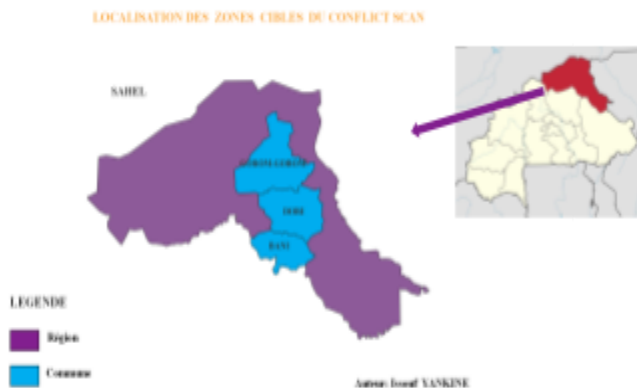
² Mai 2022

2.2. Objectif du conflit scan

Dans le cadre de ce programme, Search réalise des séries de scan de conflit depuis 2021 afin d'assurer la sensibilité au conflit. Ce scan de conflit est le 4ème réalisé dans la région du Sahel, qui a pour objectif de comprendre les évolutions des conflits depuis Mai 2022 ainsi que leurs interactions avec le programme "Droits Humains et Accès à la Justice" afin de fournir des recommandations pertinentes pour adapter le programme et assurer la sensibilité aux conflits.

Spécifiquement, il vise à :

- comprendre comment les dynamiques de conflits ont évolué dans chaque région depuis Mai 2022 ;
- identifier comment ces conflits peuvent affecter la mise en œuvre des activités (et vice-versa), le staff du projet, ainsi que les participants au programme dans chaque région de mise en œuvre ;
- proposer des recommandations à l'endroit des acteurs de mise en œuvre du programme DHAJ afin d'assurer la protection des participants et du staff concerné et la sensibilité aux conflits.



2.3 Méthodologie

Le conflit scan est basé sur une approche qualitative, avec des discussions de groupe (Focus Group Discussion/ FGD), et des entretiens individuels. Dans les 3 communes de collecte (Bani, Dori, Gorom-Gorom), **12 KII et 8 FGD** qui ont été réalisés auprès de soixante **dix huit (78) personnes (28 hommes, 29 femmes et 21 jeunes).**

3. Résultats

3.1. Évolutions du contexte

3.1.1. Une dégradation continue de la situation sécuritaire

La situation sécuritaire, déjà dégradée, n'a pas connu d'amélioration selon les populations enquêtées depuis Mai 2022. Elle est restée inchangée, voire s'est davanatge détériorée car les populations subissent encore des attaques qui sont parfois ciblées comme "*l'assassinat en plein jour d'un guérisseur, l'attaque de la station d'eau de yakouta*"³.

L'arrivée massive des PDI dans certaines zones de la Région, a été encore évoquée (comparé au scan de conflit de Janvier 2022) par les répondants de la communauté hôte, comme étant le facteur amplifiant la situation sécuritaire car certains PDI sont accusés, par certains membres de la communauté hôte, comme des membres des GEV. Cette présomption expliquerait la méfiance et le manque de confiance entre les communautés hôtes et les communautés PDI.

³ Participant au FGD - PDI homme

“La situation sécuritaire s'est beaucoup dégradée vu l'arrivée massive des déplacés internes. Les groupes terroristes ont obligé les populations à quitter leurs villages respectifs pour se retrouver sans repère à Gorom Gorom”⁴.

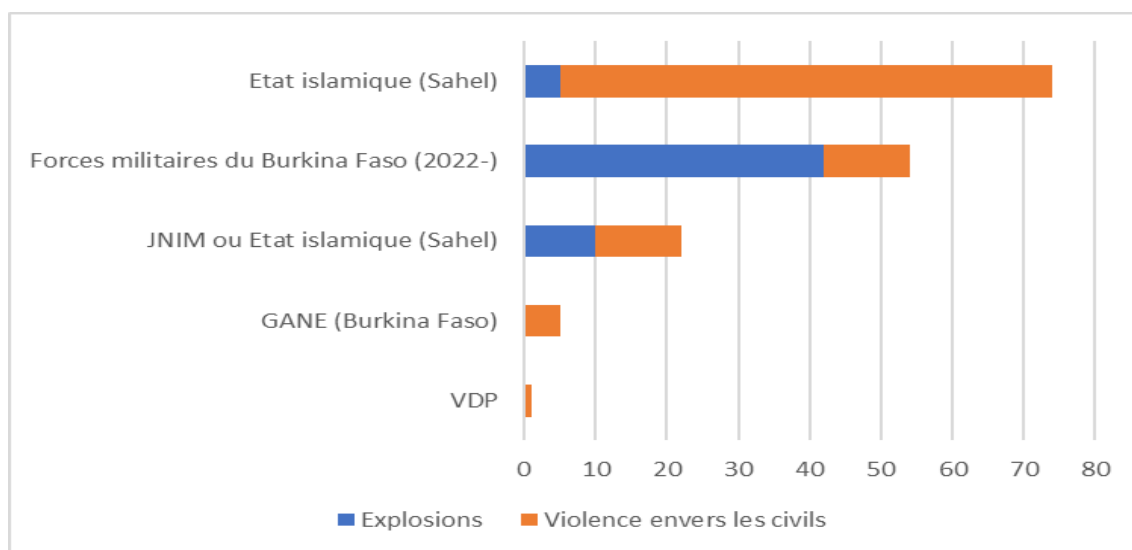
Toutefois, certains membres de la communauté hôte démontrent une empathie envers les PDI, estimant que la venue même des PDI dans les localités plus sûres de la Région du Sahel, démontre des difficultés de conditions de vie dans les zones d'origine de ces PDI, souvent sous le contrôle des GEV.

Cette détérioration du contexte sécuritaire affecte évidemment le respect des droits de l'homme dans la mesure où « les groupes armés tuent sans aucun jugement...ils s'adonnent à des actes de viols ». En plus de ces cas, les populations estiment que les libertés individuelles, le droit à l'éducation, à l'accès aux soins, le droit à l'alimentation sont bafoués. En plus de la fermeture du TGI, elles sont dans une situation de désespoir et subissent les excès sombres aussi bien des GEV que de FDS/VDP.”*Des individus sont arrêtés et même tués parfois sur de simples soupçons ou des allégations d'autres personnes les accusant de complicité de terrorisme”*

Qu'elle soit stable ou en phase de dégradation continue dans différentes communes de la Région, la situation demeure toujours inquiétante à cause des tueries, des enlèvements et pillages, de la vulnérabilité des populations qui s'accroît au vu du contexte sécuritaire qui influe également sur les autres secteurs du développement (offre éducative, offre sanitaire, opportunités socio économiques)

- **Une violence physique accrue à cause de la recrudescence des actions des GEV**

La région du Sahel fait régulièrement l'objet d'attaques de Groupes Extrémistes Violents (GEV) depuis plusieurs années. De Mai à décembre 2022, on recense 65 explosions et 112 cas de violences envers les civils dans la Région du Sahel⁵. L'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS), le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans/Jamā'at nuṣrat al-islām wal-muslimīn(JNIM) et les forces de défense et de sécurité (FDS) ont été rapportés comme étant les auteurs de ces violences.



- **Actions offensives des FDS vis à vis des GEV provoquant le déplacement massif de la population et une accusation de violation des DH par les FDS et VDP**

⁴ Participant FGD - Communauté hôte Homme

⁵ Source ACLED : Data Export Tool - ACLED (acleddata.com) - Février 2023

Face à la montée des incidents des GEV, les Forces de défenses ont intensifié la résistance et multiplié également les actions offensives. Bien que la plupart des groupes ne visent pas généralement les communautés vivant dans les zones cibles comme Gorom-Gorom, Dori et Bani, il n'en demeure pas moins que cela ait des impacts sur la vie des populations qui restent souvent des victimes collatérales des combats entre GEV et FDS.

Ces attaques des GEV sont à l'origine de déplacements massifs des populations sans réelles défenses, qui espèrent trouver une quiétude dans les centres urbains comme Dori et Gorom-Gorom. En réponse aux attaques des GEV, les Forces de défenses et de sécurités (FDS), appuyés par les Volontaires de la défense pour la patrie (VDP), travaillent à restaurer la paix et la sécurité. Cependant, les FDS et les VDP sont accusés de violations de droits humains, d'exactions et d'actes de tortures sur les populations vivant dans certaines zones. Par exemple, à Dori, un homme tentant de traverser une barrière érigée a été abattu à proximité du camp militaire après une sommation. Certains membres de la communauté affirment que sous la pression de la dégradation sécuritaire, les les FDS font usage de la violence pour faire face à la recrudescence des GEV et ne respectent pas les droits humains. Comme conséquence, on recense une méfiance accrue de la population vis-à-vis des FDS et des FDS vis-à-vis de certains membres de la communauté que ces FDS soupçonnent d'être alliés aux GEV. Paradoxalement, les répondants de la commune de Bani estimait que le contexte sécuritaire évoluait de façon positive : « À Bani, il n'y a pas de problème d'insécurité mais néanmoins il y a le problème foncier⁶ ». Cependant, dans la soirée du 4 Février 2023, la commune de Bani a fait l'objet d'une attaque perpétrée par les GEV..

Face à la dégradation continue du contexte sécuritaire, le gouvernement actuel a intensifié les actions de riposte et d'offensives avec un usage de moyens aériens (drones). Ces nouvelles orientations de l'armée occasionnent les mouvements de populations qui se déplacent vers les centres urbains.

- **Femmes accusées de collaborer avec les GEV**

Certaines femmes sont accusées de collaborer avec les GEV pour piéger les FDS. *“Lors d'une patrouille, les FDS ont rencontré un groupe de femmes dans les pénombres. Les FDS voulaient les sensibiliser sur les dangers de leur présence en ces lieux et à la tombée de la nuit. A la grande surprise des FDS, les femmes ont ameuté un groupe de GEV qui a tendu une embuscade aux FDS. Elles éclairaient les GEV en leur indiquant avec des torches où étaient précisément les FDS. La place de la femme n'est donc plus neutre dans ce contexte d'insécurité⁷. Ces mères, épouses ou sœurs des combattants peuvent avoir une influence négative⁸ certaine sur les jeunes (garçons et filles), fournir des renseignements sur les différentes positions géographiques des FDS et des VDP. Elles sont désormais au centre des stratégies de recrutement et d'engagement par les forces armées (FDS ou GEV). De plus en plus, les femmes, de façon stratégique sont sollicitées, par conviction. Elles intègrent les groupes armés et servent d'éclaireuses à ces groupes en dénonçant et dévoilant les renseignements capables de vaincre les parties adverses.*

3.1.2. Évolution récentes des conflits

Tensions liées à l'accès aux ressources naturelles, et à la terre

- **Polarisation persistante autour de la communauté Peulhe avec comme corollaire un cycle de violence, de vengeance et de représailles**

⁶ En effet, aucun incident sécuritaire majeur n'avait été constaté à Bani depuis le début de la collecte jusqu'au 3 Février 2023

⁷ KII Bani

⁸ Elles se manifestent par l'autorité parentale, soutenue par l'acceptation et le partage des idéologies des GEV, l'acquisition des revenus de l'économie de guerre.

Comme relaté précédemment, l'insécurité demeure critique dans différentes parties du Sahel. Selon certaines affirmations, les peulhs sont à la base de cette situation sécuritaire que traverse le pays. Une perception qui tend à généraliser ou être enclin à simplifier la situation actuelle en accusant toute la communauté peulhs. Si les derniers scan de conflit font état de la présence de certains Peulhs parmi les groupes islamistes armés au Sahel, cela a conduit à la stigmatisation de toute la communauté peule et a totalement fragilisé la confiance intercommunautaire entre peulhs et les autres groupes ethniques (Fulsés, Songhaïs, Tamasheks, Touaregs...). Les rumeurs sur les implications de certains peulhs dans diverses attaques renforcent cette polarisation à leur égard. *« Ce sont les peulhs, en étant complice de l'assassinat d'un chef Fulsé, qui ont fait appel aux forces de l'ordre pour un massacre organisé des Fulsés. Depuis lors, ce groupe subit des représailles sans précédent de la part des hommes armés »*⁹.

Si les scans de conflits précédents (et l'actuel scan de conflits) relatent des **tensions entre les éleveurs peulhs et les autres communauté autour de l'accès à la terre et aux ressources naturelles**, ce scan de conflit se réfère plutôt à la forte accusation de la communauté envers les peulhs sur leur rôle dans la situation sécuritaire actuelle. En effet, certains peulhs ont rejoint les groupes islamistes pour des raisons aussi multiples que variées, comme pour lutter contre les exactions dont ils sont victimes ou pour gagner de l'argent et mettre fin à leur misère¹⁰ ou du simple fait que le Sahel a été la porte d'entrée de la violence extrémiste au Burkina par le fait d'un prédicateur peulh. Ainsi, les Peuls font l'objet d'une stigmatisation sans précédent nonobstant que les radicaux ne sont qu'une infime partie de leur communauté et n'en sont nullement représentatifs. La communauté peule est victime de menaces et de représailles des autres communautés, voire même des structures de défenses étatiques. *« Il y a quelques mois de cela, nous avons reçu une famille peule déplacée qui déclare avoir reçu des menaces de la part d'un VDP d'origine songhaï »*¹¹.

- **Difficulté de cohabitation et d'intégration avec les PDI due à la compétition autour de la terre et aux ressources**

La compétition d'accès à la terre et aux ressources demeurent récurrent comparé aux anciens scans de conflits. Les causes de ces conflits sont essentiellement le non-respect des normes traditionnelles d'occupation des terres. Le conflit foncier entre les communautés hôtes et les PDI se manifeste par l'installation abusive des PDI sur les propriétés des communautés hôtes sans aucune autorisation préalable de ces derniers. Également, la vente illégale de parcelles aux PDI qui se manifeste par le fait que certains individus de la communauté hôte proposent clandestinement des terrains en vente aux personnes déplacées en quête de terre pour leur réinstallation, créant des conflits entre les nouveaux acquéreurs PDI et les propriétaires terriens.

L'approvisionnement en eau potable constitue également une véritable cause de conflit entre les femmes de la communauté hôte et les femmes PDI. En effet, le temps allouée à la collecte d'eau augmente exaspérant les femmes de la communauté hôte ; de leur côté les PDI affirment que tout le monde peut disposer de l'eau et que l'attitude arrogante des femmes de la communauté hôte comme si elles sont « les propriétaires des points d'eau » ne favorise pas la cohabitation.

*« Les femmes de la communauté hôte et celles déplacées internes se disputent beaucoup sur les points d'eau et en viennent même aux mains car chacune veut avoir un peu d'eau et certaines exagèrent avec le nombre de bidons »*¹²

⁹ Extrait données KII

¹⁰ Source : Comprendre les perspectives peules sur la crise au Sahel – Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique (africacenter.org)

¹¹ Extrait données KII

¹² Extrait données FGD hommes Dori

- **Les différences religieuses à la base de la fragmentation sociale**

Les données recueillies font mention d'un conflit intra religieux concernant les musulmans. Ce conflit se manifeste par les divergences de dogmes et principes entre les sunnites qui prônent un islam rigoriste et les tidjanias qui sont plus souples dans leur pratique. Dans la commune de Gorom-Gorom, les sunnites, du fait de leur grand nombre (religion majoritaire), exercent une pression psychologique pour avoir l'adhésion des Tidjanias minoritaires à leur courant idéologique. Ces derniers subissent des attaques verbales de la part des sunnites qui estiment qu'ils ne pratiquent pas la foi de la bonne manière et remet ainsi en cause leur pratique.

3.2. La situation des droits de l'homme et l'accès à la justice

3.2.1. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur la situation des droits de l'homme

- **Crainte de représaille et de vengeance en cas de dénonciation des violations des droits de l'homme**

Les conflits communautaires et les actions des GEV détériorent davantage le climat de confiance déjà fragile entre les communautés. **Les stigmatisations de la communauté peulhs, la polarisation quant à leur rôle au sein des GEV, la compétition aux ressources entre les PDI/les hôtes, les abus de pouvoir et les accusations de violence des FDS et des VDP, sont tout autant des facteurs induisant à des violations des droits de l'homme.** Les répondants affirment que la population n'ose pas dénoncer les violations diverses que font les différents protagonistes suscités, par peur de représailles et de vengeance.

Cette situation de banalisation des violation de droits humain est renforcée par l'absence des institutions judiciaires et des difficultés de fonctionnement des mécanismes formels de règlement des différends.

L'accès à la justice et la protection des droits humains restent donc des défis majeurs dans la région malgré les interventions diverses pour la promotion des droits humains, qui restent insuffisantes face à la complexité de la situation.

- **Faible confiance des instances judiciaires émergence de la justice populaire**

“Les gens ont peur de dénoncer certaines choses de peur qu'on s'en prennent à elles. D'autres part, certains disent ne plus faire confiance à la justice car des innocents sont tous les jours battus, enrhumés ou tués dans nos localités sans aucun respect des droits de l'homme”

Les conflits causent et entretiennent les violations des droits humains, car les protagonistes transgressent les normes et procédures judiciaires pour se faire justice eux-mêmes (la loi du talion). L'engrenage des dynamiques conflictuelles génère des violences et qui ont un impact sur la situation des droits de l'homme et se manifestent par :

- Les attaques meurtrières
- Les cibles sont repérées à tort ou à raison et peuvent être abattues sans jugement.
- Les affrontements autour des ressources naturelles font également des victimes.
- Les sommations de déplacement des populations qui portent atteinte à plusieurs droits (droit à un logement décent, droit à l'alimentation, droit à l'éducation, droit à la santé, etc...).
- Les populations déplacées sont exposées à l'inaccessibilité des services sociaux de base.
- Les enfants en âge d'être scolarisés à défaut d'avoir des cadres d'apprentissage arpentent les rues pour pratiquer la mendicité.
- Le droit à l'intégrité physique est bafoué par des violences basées sur le genre. Les femmes et les jeunes filles sont considérés comme des cibles vulnérables. Elles font face à diverses formes de violences basées sur le genre tels les mariages forcés, les raptés et les viols .

- Le droit à la liberté, la liberté d’expression et de circulation des biens et des personnes sont très limités dans les zones assiégées par les GEV. Les personnes prônant des idéaux contraires à ceux des GEV sont victimes d’enlèvements et de répression. Les arrestations et les contrôles des axes routiers sont récurrents dans ces zones sous emprise des GEV.

- **fermeture et la délocalisation des tribunaux**

La situation de la fermeture et de la délocalisation des tribunaux de grande instance de la région se maintient toujours comme annoncé lors des scans passés. Les acteurs judiciaires, craignant la répression des GEV, ont préféré fermer leur service et les délocaliser à Ouagadougou. L’une des conséquences directes est l’éloignement de la justice du justiciable dans un contexte de conflits armés et de polarisation communautaire. Pour s’adapter face à cette situation perçue comme un “abandon” par les communautés, certaines personnes contraintes à adhérer et collaborer avec les GEV pour avoir leur protection. Aussi, le manque de confiance des populations envers la justice demeure toujours également un défi qui contribue à agrandir la distance entre justice et populations. Malgré cela, les acteurs des droits humains tentent tant bien que mal de maintenir l’équilibre en mettant en place des comités de gestion de conflit, « Oui, il y a même un comité de gestion de conflit dans notre site ». ¹³ Cependant, ces initiatives ne peuvent pas pallier l’absence du service public de la justice dans la région.

3.3. Analyse “ne pas nuire”

3.3.1. Analyse des risques et mesures de mitigation

L’analyse du contexte révèle un certain nombre de risques à considérer par les acteurs du programme lors de la mise en œuvre des activités.

Le tableau suivant présente les risques et les recommandations qui ont été développés à partir des analyses de scan de conflit et d’une séance de réflexion avec les partenaires du programme.

Principales activités du programme	Risques	Mesures de mitigation/Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Mener des missions d’investigation sur les allégations de violation des droits humains dans les quatre régions cibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces et intimidations des FDS, des VDP et des GEV à l’égard des personnes impliquées dans la mission d’investigation car l’agent enquêteur ou l’enquêté risque d’être considéré comme un espion, un ennemi, détention ou diffusion d’informations sensibles ; - Enlèvement / Arrestation arbitraire - Attaques des GEV contre les participants - Inaccessibilité à certaines zones 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer préalablement les autorités sur la conduite de la mission ; - Renforcer les capacités des acteurs de l’Etat sur les droits humains et la communication sensible aux conflits ; - Renforcer les capacités des agents enquêteurs en “protection” afin de les initier aux mécanismes de protection et éthique à conduire (Prendre des mesures pour protéger l’identité des répondants pour ne pas les exposer et la mise en place d’un mécanisme de communication pour assurer la protection des personnes enquêtées)

¹³ KII 4 Sahel

<ul style="list-style-type: none"> - Visiter les prisons dans les quatre régions cibles pour monitorer les conditions de détention 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus des autorités judiciaires pour cause de sensibilité des informations et sur leur utilisation (liés au manque de mécanisme claire de protection et de redevabilité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la communication et le plaidoyer envers les autorités sur les objectifs de la visite - Mettre en place un mécanisme de protection des données (consentement - anonymes -etc...)
<ul style="list-style-type: none"> - Former les points focaux basés dans les villages sur la collecte des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces et intimidations des points focaux car ils peuvent être mal compris par les acteurs étatiques et par leurs communautés - Enlèvements de formateurs ou des participants - Attaques des GEV sur les participants ; - Assassinats des participants par les GEV; - Infiltration des GEV ; - Interdiction de l'activité par les GEV 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les points focaux sur la sécurité et la communication sensible aux conflits ; - Mener la sensibilisation auprès de leurs communautés pour que les points focaux soient acceptés et reconnus ; - Créer un cadre de collaboration entre points focaux et acteurs locaux (représentants de l'Etat, leaders communautaires, etc.
<ul style="list-style-type: none"> - S'entretenir (les points focaux formés) avec les victimes et témoins des violations et abus de droits humains pour collecter les preuves des violations et abus afin de produire des rapports de documentation (y compris avec les victimes et témoins de VBG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en danger (enlèvements, assassinats, etc.) des points focaux et des victimes ; - Refus de collaboration des victimes car il y a une incompréhension par les populations du travail des acteurs des droits humains et les craintes de non-respect de la confidentialité par les points focaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer continuellement les capacités des points focaux sur les mécanismes de protection (divers points en lien avec la collecte ou le traitement des preuves, éthique) ; - Créer une procédure ou un mécanisme de plaintes confidentielles, - Maintenir une base de données des incidents signalés, - Documenter les progrès liés à la prévention et protection - Promouvoir activement la sécurité et le bien-être des personnes participant aux activités, - S'assurer que toutes les communications internes ou externes du programme respectent les principes fondamentaux de l'intérêt supérieur : Ne pas nuire, Sensibilité aux conflits. - Assurer le suivi des principes éthique et de protection dans la conduite de l'activité pour ne pas exposer les participants.
<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions avec les autorités et les leaders communautaires pour présenter les principales 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus de participation de certains acteurs à cause de l'incompréhension des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Information et plaidoyer auprès des autorités; - Sensibilisation des leaders communautaires.;

constatations de la documentation réalisée et les recommandations formulées pour une meilleure protection des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> - La particularité des conflits actuels qui ont une connotation communautaire peut engendrer des incompréhensions entre les participants pouvant créer une mésentente entre participants ou les acteurs de mise en œuvre du projet peuvent être menacés ou intimidés ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des sessions de sensibilisations communautaires, notamment auprès des PDI, sur les notions de base des droits humains, le fonctionnement des institutions de la justice et les acteurs offrant des services d'assistance juridique et judiciaire aux personnes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Tension entre PDIs et populations hôtes ; - Non adhésion des PDIs aux sessions car la question des droits humains peut être reléguée au second plan par les PDIs car donnant une priorité à la question alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les PDIs et les populations hôtes dans les sessions de sensibilisation différentes ; - Prendre en compte les PDIs et les populations hôtes dans les sessions de sensibilisation ;
<ul style="list-style-type: none"> - Animer une clinique juridique à Dori, Kaya, Ouahigouya et Fada pour donner des conseils juridiques aux membres de la communauté et l'assistance judiciaire aux victimes de violation des droits humains, y compris les victimes de VBG 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-participation des membres de la communauté à cause d'une mauvaise perception des droits humains et des VBG - Risque d'exposition des victimes ; - Risque d'être taxé de partialité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les communautés sur la promotion des droits humains ; - Faciliter l'accès de certains textes en les traduisant en langues locales
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des émissions radiophoniques sur les notions de base des droits humains et l'importance du travail des défenseurs des droits humains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces et représailles des groupes extrémistes violents ; - Infiltration de personnes de mauvaises foi ; - Écarts de langages lors des émissions interactives ; - Menaces/intimidations/ enlèvement des personnels des médias - Attaque contre la station de la radio - Refus de la station de radio d'animer ce type d'émission 	<ul style="list-style-type: none"> - Outiller les journalistes en journalisme sensible aux conflits avant la conduite d'émissions interactives - Éviter les émissions interactives (risque d'infiltration ou d'attaques au regard du contexte)

3.3.2. Opportunité

- **Confiance élevée auprès des leaders religieux et traditionnels pour gérer les conflits**

La fermeture à Dori du TGI laisse un vide en matière judiciaire qui renforce le recours aux notabilités coutumières et religieuses pour le règlement des différends. Le respect de la chefferie traditionnelle est telle que les communautés préfèrent se rendre auprès des notables pour le règlement des conflits. « *Nous réglons nos problèmes en grandes familles* » et « *les sages tel que l'imam et d'autres arrivent beaucoup à calmer les conflits et surtout que lui est très influent* » ou encore : « *Nous faisons aussi recours à nos leaders religieux et coutumiers et cela contribue à la résolution de plusieurs conflits et à un meilleur vivre ensemble* »,.

- **Initiatives existantes en transformation des conflits**

L'Etat a mis en place l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC). Cette structure est organisée avec des démembrements jusqu'au niveau villageois mais connaît quelques faiblesses de capacités liées à leur rôle. Ils ne parviennent pas à jouer pleinement leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits selon les répondants.

4. Conclusion

Ce scan de conflit du programme Droits Humains et Accès à la Justice, a permis d'apprécier l'évolution du contexte sécuritaire et des conflits dans la région du Sahel. Il ressort de l'analyse des données que le contexte sécuritaire et la dynamique des conflits est en dégradation continue dans la plupart des communes de la région du Sahel. Pour y faire face, le Gouvernement actuel a intensifié les actions de riposte et d'offensives avec une mobilisation et un usage de moyens aériens. Cette situation d'intensification des affrontements conduit les mouvements de populations qui se déplacent des localités rurales vers les centres urbains. Les vagues de PDI envahissent les centres urbains, à la recherche de meilleures conditions de vie. A cette situation de dégradation sécuritaire, on note des conflits communautaires qui mettent en exergue des violences physiques qui sont observées d'une part chez les GEV qui imposent leurs normes et valeurs dans les localités qu'ils contrôlent et, d'autre part les FDS/VPD qui combattent les GEV en commettant des exactions. La réplique aux attaques et aux représailles avec son corollaire de victimes collatérales, alimente le cercle vicieux de la violence. En sus, les divergences ethniques et religieuses amplifient davantage la fragmentation du tissu social. Les frustrations relevant des antécédents historiques et l'intolérance religieuse, fragilisent le socle de la vie en communauté. Rivalités, frustrations, propos clivants, deviennent ainsi des caractéristiques dominantes des communautés. Les difficultés relationnelles entre les PDI et les populations hôtes ne sont pas en marge de cette situation générale de fragilité sociale dans laquelle les droits humains sont bafoués au gré des parties en conflits. Ce défi lié à la protection des droits humains est exacerbé lorsque les institutions de justice ne peuvent fonctionner.

Face à cette situation, les risques demeurent et leur prise en compte permet d'engager une réflexion sur la continuité des activités restantes du programme Droits Humains et Accès à la Justice d'atteindre les objectifs et résultats dans un esprit de sensibilité aux conflits et de "Ne pas nuire".